



N° 159
3 novembre 2004
Mensuel

Dans ce numéro



La Caisse de pension de l'Etat de Vaud s'adapte au droit fédéral.

3



Guichet le plus fréquenté des sites cantonaux, GéoPlaNet fait peau neuve et mise sur l'Open source.

10

Formation d'un groupe de pilotage chargé d'étudier la réorganisation de l'informatique cantonale.

11

Hausse de la fréquentation des sites cantonaux. Objectif pour 2005: gestion des sites par les service.

13



Jom'04 du 11 novembre: filles et garçons sont invités à partager une journée de travail avec un parent.

14

Le Service de la santé publique participe à l'émission santé de la TSR *C'est tous les jours dimanche*.

15



Photographies et affiches de deux Lausannois au Musée de l'Elysée: Jean-Pascal Imsand et Werner Jeker.

16

FINANCES

La convention salariale et la planification financière

Le Conseil d'Etat a approuvé la convention salariale signée entre sa délégation aux ressources humaines et la Fédération des sociétés de fonctionnaires. La Gazette publie le texte intégral de la convention et indique les effets que son application aura sur vos salaires.

Les effets financiers de cette convention ont été intégrés dans la planification financière liée au Programme de législation. La planification actualisée porte sur les années 2006 à 2008. Elle respecte l'objectif de l'équilibre budgétaire en 2007.

Pages 3,4,5

Bienvenue à Pierre-Yves Maillard



Dimanche 24 octobre. Le résultat de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vient d'être annoncé par la présidente Jacqueline Maurer et l'agenda électronique du nouvel élu aligne déjà les enregistrements des séances à venir.

Son marché à l'Etat?

Il y a bien sûr les fruits et les légumes cultivés par les deux écoles d'agriculture cantonales de Marcelin et Moudon. Mais la liste des biens matériels ou de consommation que l'Etat produit et vend au public

s'arrête-t-elle là? En fait, l'assortiment des productions est bigarré. On y trouve de quoi boire et se nourrir, se chauffer, se meubler, se cultiver,...quasiment tout ce qu'il faut! Mais même si on peut l'acheter, cette production n'a pas pour premier but de satisfaire les besoins de consommation du public. Petit tour de quelques lieux où l'Etat «fabrique» des biens et les propose à la vente.

pages 6 à 9



Acheter ses fruits et son jus de pommes à l'école d'agriculture de Marcelin, à Morges, c'est possible.



A vendre: store en toile (orange) type balcon ou terrasse, 270cm de large, longueur de développement env. 2 mètres, prix fr. 400.- (à discuter). Tél.: 079 466 63 70.

A vendre: mini vélo pliable Graziella, révisé, avec sac, idéal pour camping ou bateau 300.-. Contact: claire.gerber@tda.vd.ch. Tél.: 021 971 16 17.

A vendre: dalles en feutre autocollantes, neuves, 40cm x 40cm, 200 pièces (32m), valeur frs 400.-, cédées frs 150.-. Tél.: 021 964 57 14.

A vendre: bottes d'équitation taille 39, bottes d'équitation Aigle taille 39 mollet M, bombe neuve taille adulte, tapis de selle, mini chaps. Prix à discuter. Tél.: 079 773 70 91 ou 21 964 57 14.

A vendre: table de massage avec pieds fixe et tête amovible de couleur noir. Prix: frs 100.-. Tél.: 316 88 17 ou, dès 17h, 079 648 64 68.

A vendre: à saisir armoire trois portes + vaisselier en chêne, état de neuf. Prix: à discuter. Tél.: prof. 021 316 63 54, privé 021 646 29 90.

A vendre: 1 bureau d'enfant dimensions: 130 x 60 cm. 1 fendeuse à bois 6 to pour bûche max. 55 cm. Le tout en très bon état. Tél.: 026 668 22 91 ou 079 734 68 03.

A vendre: table, 4 chaises, banc, orme massif, 390.- frs. Tél. 021 634 56 28.

A vendre: Scooter Peugeot Speedfight 50cm3, bleu foncé, 25'700 km. Prix: frs 1'500.- (à discuter). Tél.: 079 485 58 23 ou 021 903 19 32 (le soir).

A vendre: Scooter Peugeot Speedfight 50cm3, excellent état, année 99, expertisé en avril 2004, env. 11'500 km, coffre pour casque intégré sous le siège, cadenas intégré, bleu. Prix: frs 1'900.- (à discuter). Tél.: 078/737 21 16 (soir).

A vendre: 1 siège voiture pour Renault espace (J 637/38) année 1991 à 1996, état neuf, prix: Fr. 400.- + Tracks 195/65/15 et équivalent (neuves), prix: Fr. 200.-. Tél. prof.: 021 316 47 27 ou jose.pernet@sscm.vd.ch.

A vendre: Fiat 500, 1972, bleu marine avec toit ouvrant, intérieur rouge, expertisée en octobre 2003. Prix: frs 5500, à discuter. Tél.: 078 716 15 97.

A vendre: Ford Focus Combi 2,0, 16V, Kit Wolf abaissée, jantes 17", 27.02.2001, couleur noir mét., 65'000 km, excellent état. Prix: frs 16'000.-. Tél.: 079 449 57 45 ou 021 964 57 14.

A vendre: Peugeot 106 automatique 1600 cc. rouge grenat métallisé, boîte à vitesses neuve, radio-cassettes, 81'000 km. verrouillage central par télécommande, en parfait état, comme neuve, non accidentée, expertise du jour. Valeur argus Fr. 6'500.-, cédée Fr. 5'800.-. Tél.: 021 646 10 86.

A vendre: Nissan Micra bleue, 1.3, juin 1999, 115'000 km, expertisée en avril 2004. Intérieur tissu, air conditionné, vitres électriques, radio-CD, 2 jeux de pneus dont 2 sont neufs. Frs 8'500.- (neuve: Frs 16'500.-). Tél.: 024 424 20 38 ou corinne.demont@ocosp.vd.ch.

A vendre: Superbe Subaru Impreza RS. Année 2000. Bleu métal. 95'000 km. Jantes Alu. Gros aileron. Fr. 20'000.-. A discuter. Tél.: 078 670 43 44.

A louer: à Sainte-Croix, bel appartement de 4 pièces 1/2, entièrement renové, au 1^{er} étage, proche du centre, situation calme, cuisine agencée, galetas, cave, jardins, pl. de parc, parquet et plafonds anciens. Loyer: frs 1300.-/mois + charges env. 200.-. Garage disponible: frs 65.-. Tél.: 024 454 41 70 (Fidjob SA) ou annette.cuendet@edu.vd.ch.

A louer: à Epalinges, Chemin du Bois-Murat, pour le 15 ou 30.12.2004, studio,

loyer 710.- charges comprises. Place de parc: 60.-. Proche des commodités, transports publics. Autoroute à 5 minutes. Tél.: 021 314 69 79 (prof); 021 653 42 19 (le soir).

A louer: Lausanne-Chailly, à 10 min. à pied du CHUV, très bel appartement, 2^e étage avec ascenseur, 4 1/2 pièces, 3 ch. à coucher, salle de bain, salle de douche, WC séparé, cuisine agencée, balcon, cave. Loyer: frs 2'200.-, charges et place parc extérieure comprises. Libre dès le 01.11.04. Tél.: 021 691 46 16 ou 079 276 90 74.

A louer: à Assens (10 km Lausanne/Blécherette), joli 3 pièces, cuisine ouverte, balcon orienté sud, chauffage au sol, loyer Fr. 1400.-cc, possibilité de louer des places de parc intér. et extér. Pour le 1^{er} décembre ou à convenir. Tél.: Véronique Santos: 021 316 88 68 ou veronique.santos@san.vd.ch.

Vacances: à louer, à Verbier, très beau 2 pièces (2 à 4 pers.) dans un chalet situé à 50 mètres des bus et du télécabine. Tél.: 021 653 13 95 (dès 18h ou répondeur).

Vacances: passez un séjour de rêve à Leysin dans appartement duplex, tout équipé pour 3 à 6 personnes. Du 11 au 18 ou du 18 au 25 décembre 04, pour un prix sympa de 780.- par semaine. Tél.: 021 316 42 67 ou 021 648 32 59 (le soir).

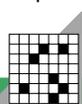
Vacances: de Noël, à louer pour 2 semaines, chalet à Champéry, centre village, 3 chambres à coucher. Prix: frs 2'000.-. Tél.: 079 214 11 39.

Vacances: à louer à Seillans, Var (45 mins. Cannes), mas ancien, charmant, avec piscine chauffée. Libre (exceptionnellement) à Noël et le mois d'août 2005. Prix à discuter. Tél.: 079 214 11 39.

Perdue: à Pully, chatte tigrée sur le dos, ventre et pattes blancs. L'avez-vous vue? La nourrissez-vous? L'avez-vous recueillie? Elle s'appelle Praline et possède une puce électronique. Tél.: 078 767 02 09.



Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.
Ont collaboré à ce numéro: Jacqueline Decurnex, Marc Gilgen, Josefina Trebeljahr, Françoise Cottet, Olivier Dessimoz.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone: 021/ 316 40 50
Fax: 021/ 316 40 52
E-mail: info.gazette@vd.ch
Prochaine parution: **8 décembre.**
Délai remise des textes: 1er décembre.



MOTS CROISÉS

Horizontalement

- 1. L'Etat en a fait, en fait et en fera.
- 2. Dedans, il y en a ou il n'y en a pas.
- 3. Si les finances de l'Etat l'étaient, elles ne le sont plus.
- 4. Soumises à une seconde glaciation.
- 5. Voie chinoise.
- 6. Possédé. Portion du stade olympique où les spectateurs se tenaient debout.
- 7. Se dit d'un journal feuilleté. Versant sombre.
- 8. Durée généralement supérieure à celle d'une vie humaine. Perd ses couleurs.
- 9. D, en français. Impose avec force.

Verticalement

- 1. Tirailler cruellement.
- 2. L'Etat n'en fait plus guère. II^e.
- 3. Suffixe indiquant une faible quantité. Article.
- 4. Insecte nageur. Démontré une capacité.
- 5. Œil postiche. Sigle souvent orné d'une rose.

- 6. Signe de doute. Perdis du liquide.
- 7. N'autorise pas la césure.
- 8. Chez les docteurs, précède les lettres ou les sciences. Avantage.
- 9. Espace de transition. Espace de dissidence.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2								■	
3									
4									■
5			■			■		■	
6		■							
7	■			■					
8			■						
9		■							



La Caisse de pensions et le droit fédéral

Outre un devoir de transparence, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, en s'adaptant au nouveau droit fédéral, propose un abaissement du salaire donnant accès à la prévoyance et la possibilité de prendre une retraite partielle.

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil les modifications de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat (CEPV), qui doit s'adapter le 1^{er} janvier 2005 à la révision du régime fédéral de prévoyance professionnelle. Annoncées en juin 2004, les adaptations techniques de la loi cantonale ont été précisées cet été dans le cadre des travaux de la Commission tripartite des assurances. Des mesures structurelles seront proposées en 2005, pour assurer la solidité financière de l'institution.

La première révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) touche de nombreux aspects. La plupart d'entre eux ne nécessitent pas une modification de la législation cantonale, dès lors que les prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud sont nettement supérieures aux minima fixés par la LPP.

Il appartient cependant au Conseil d'Etat de proposer certaines adaptations techniques de la loi sur la Caisse de pensions (LCP) en vue d'une entière compatibilité avec les nouvelles prescriptions fédérales.

L'on peut cotiser à la CEPV dès 19 000 frs.

Pour ce faire, les éléments suivants doivent être modifiés:

- Abaissement du seuil d'accès à la prévoyance qui passe de 25 320 à 18 990 francs;
- Possibilité nouvelle de toucher un quart de la prestation de retraite sous forme de capital;
- Obligation d'informer régulièrement assurés et pensionnés sur la santé de la Caisse;
- Précision des compétences du Conseil d'administration en cas de liquidation partielle.

De plus, le Conseil d'Etat propose d'instaurer la possi-

bilité de prendre une retraite partielle comprise entre 20 et 80% du taux d'activité, tout en maintenant l'affiliation et la cotisation à la Caisse. Bien que refusé par le peuple suisse dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS, ce principe qui n'a pas été contesté peut être repris par le canton.

En outre, la révision fédérale entraîne l'introduction au plan cantonal de nouvelles normes comptables et financières. Celles-ci obligent en particulier la CPEV à présenter son bilan à la valeur économique et non plus comptable. Ce qui présente une incidence, notamment, sur le degré de couverture, que le nouveau mode de calcul rend plus volatil. Fin 2003, ce taux calculé à la valeur économique atteint 70,9%, contre 66,5% en valeur comptable.

EMPL en consultation sur www.spev.vd.ch, rubrique Bases légales.

Le Conseil d'Etat met à jour sa planification financière

Suite à l'effet suspensif accordé par le Tribunal fédéral au recours contre les mesures législatives comprises dans l'assainissement des comptes 2003, le Conseil d'Etat a annulé les votations prévues pour le 28 novembre prochain. La procédure de vote dictée par l'article 165 de la Constitution cantonale est suspendue, mais l'effet financier des mesures d'assainissement est toujours requis par le même article 165. Le Conseil d'Etat a décidé de reprendre ces mesures sous forme de décrets applicables à la seule année 2005, afin de pouvoir boucler son budget 2005 sans attendre le jugement du Tribunal fédéral.

Si le Tribunal fédéral déboute les recourants, les mesures en question seront soumises au peuple selon la procédure prévue par l'article 165 de la Constitution, qui donne à choisir entre la mesure et une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal direct d'effet financier équivalent. Ces votations pourraient avoir lieu en 2005, leurs résultats entrant en vigueur dès 2006. Si le Tribunal fédéral donnait totalement ou partiellement raison aux recourants, le Conseil d'Etat proposerait la prorogation de ces mesures selon les procédures usuelles, en 2005, en vue des budgets 2006 et suivants.

Charges et revenus revus à la baisse

Le Conseil d'Etat a en outre réactualisé sa planification financière à la lumière des informations les plus récentes sur les recettes prévisibles de 2006 à 2008. Il y a intégré les effets financiers de la convention salariale conclue la semaine dernière avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Conformément à son programme de législature, il maintient l'objectif de l'équilibre financier pour 2007. Les charges et les revenus ont été revus à la baisse, dans l'hypothèse d'une croissance des recettes fiscales ne dépassant pas 2% par année. Le déficit, dans cette planification, serait de 92 millions de francs au budget 2005, de 46 millions au budget 2006, et on verrait apparaître un bénéfice de 5 millions en 2007.

Pour atteindre son objectif d'équilibre en 2007, le Conseil d'Etat a planifié la poursuite des efforts d'assainissement, à travers l'application d'une méthode visant à simplifier les procédures administratives et à fixer des priorités dans les prestations. Ce processus, limité à deux ans, devrait permettre de réduire de quelque 60 millions, en 2006 et en 2007, les charges de l'Etat.

Rendez-vous

En musique

L'Harmonie lausannoise, orchestre d'instruments à vent placé sous la direction talentueuse d'Etienne Mounir, présentera son concert *Le 7^e art en musique*, le **4 décembre 2004, à 20h15**, au Casino de Montbenon. Au programme: musiques de film avec, en pièce maîtresse, la Symphonie Le Seigneur des Anneaux de Johan de Meij, dont chacun des cinq mouvements décrit un personnage ou un événement important du célèbre roman de Tolkien. Entrée libre.

Cours

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV) vous propose un cours d'auto-défense pour femmes, hommes et adolescents, donné par Michel Guinhard, Professeur de ka-

raté. Objectifs: marcher avec assurance, vaincre la peur, oser réagir, garder ses moyens, Les cours auront lieu à l'Ecole Vinet, rue de l'Ecole Supérieure 2, Lausanne, les samedis 6 et 13 novembre 2004, de 9 h à 12. Prix: fr. 120.- (réduction de fr. 10.- pour les membres du CLAFV). Inscription: prise en considération à réception de votre paiement. Assurance: à la charge des participants. Infos: 021 320 40 20 ou www.centredeliasion.ch.

Conférence

«Clown à l'hôpital: un métier», par Nathalie Dubath, docteur rêves de la Fondation Theodora. Une lunch-conférence proposée par l'Union des Femmes de Lausanne, jeudi 28 octobre, de 12h à 13h45 env., à la Maison des femmes, av. Eglantine 6, 1006 Lausanne. Entrée: 10 francs, sans inscription.



Le Conseil d'Etat et la FSF signent une convention salariale pour quatre ans

A l'issue de neuf journées d'intenses négociations, le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) ont signé mardi 2 novembre un accord définissant la politique salariale de l'Etat jusqu'en 2008.

La Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, présidée par Pascal Broulis et composée de Anne-Catherine Lyon et Jean-Claude Mermoud, a conduit les négociations avec l'objectif de maîtriser l'évolution de la masse salariale en 2005 et de respecter la planification financière 2006-2008. Soucieuse d'établir un partenariat avec les représentants du personnel sur des dossiers sensibles, la délégation a fait preuve d'ouverture pour trouver un accord qui maintienne la cohésion sociale et offre des perspectives à la fonction publique.

La convention qui en résulte fixe notamment les conditions salariales pour les

quatre années à venir. Les augmentations annuelles et l'indexation sont octroyées partiellement jusqu'en 2007, au lieu de leur suppression annoncée pour l'an prochain (voir page suivante, art.2, al. a et b). Une contribution de crise est introduite jusqu'en 2007, de manière progressive selon le niveau salarial (art.2, al. c).

Deux autres dispositifs

En outre, la convention prévoit la mise sur pied de deux dispositifs: l'un chargé de pallier les éventuelles situations de surcharge de travail (art.4), et l'autre destiné à la reconversion professionnelle des collaborateurs

dont les postes seraient supprimés (art. 5). La convention précise encore que les futures modifications structurelles de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud serviront uniquement à la pérennisation de celle-ci (art. 6). S'agissant du projet de classification des fonctions (DECFO), le Conseil d'Etat s'engage à mettre en place une nouvelle politique salariale qui tiendra compte des fonctions non réévaluées depuis longtemps (art. 7).

Une économie de 156 millions

Au final, l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la FSF confirme la stabilisation de la masse salariale prévue au budget 2005, et se traduit par une économie globale de 156 millions de francs sur quatre ans. Une clause annexe permet à l'ensemble des partenaires sociaux comme à l'Etat de demander une modification de la présente convention en cas de changement majeur de la situation.



La première des deux grèves de la fonction publique du mois de septembre dernier.

Salaires 2005-2008, résumé:

- Réduction de 20% des annuités en 2005, 2006 et 2007. Pleine augmentation annuelle en 2008.
- Indexation unique de 0,25% en 2005, 2006 et 2007. Pleine adaptation des salaires au coût de la vie en 2008.
- Contribution de crise équivalant à 2% de la part du revenu brut qui dépasse 60'000 francs en 2005, 2006 et 2007.

Quels salaires? Exemples de calculs

	Employé d'administration Min classe 10		Secrétaire Max classe 18	
	Sans mesures	Avec convention	Sans mesures	Avec convention
Salaire 2004 (yc 13 ^e)	49'726	49'726	88'664	88'664
Augmentation annuelle (yc 13 ^e)	1'010	808		0
	50'736	50'534	88'664	88'664
Indexation	507	126	887	222
	51'243	50'660	89'551	88'886
Contribution de crise en francs		0		- 578
	51'243	50'660	89'551	88'308
Variation 2004 - 2005 en francs	1'517	934	887	- 356
Variation 2004 - 2005 en %	3,05%	1,88%	1,00%	- 0,40%
Contribution de crise en %		0,00%		0,65%

	Maître secondaire diplômé Min classe 21		Maître secondaire diplômé Max classe 28	
	Sans mesures	Avec convention	Sans mesures	Avec convention
	70'568	70'568	129'974	129'974
	1'809	1'447		0
	72'377	72'015	129'974	129'974
	724	180	1'300	325
	73'101	72'195	131'274	130'299
		- 244		- 1'406
	73'101	71'951	131'274	128'893
	2'533	1'383	1'300	- 1'081
	3,59%	1,96%	1,00%	- 0,83%
		0,34%		1,08%

Hypothèse indexation 2005: 1%

Augmentation annuelle: consulter «échelle des salaires» sur www.spevd.ch

Contribution de crise: consulter «convention salariale 2005-2008 / annexe contribution» sur www.dfn.vd.ch

Convention salariale 2005-2008: le texte

Article 129 octobre 2004 Périmètre

Les mesures du présent document s'appliquent à tous les collaborateurs de l'Etat, (Hospices y compris), ainsi qu'aux magistrats et aux autres catégories de personnel employé par l'Etat, non soumises à la LPers. directement ou par analogie

Article 2: Mesures salariales

a) Indexation

L'indexation sera de:

- 0,25 point d'indexation (en 2005, indépendamment de l'indexation réelle);
- 0,25 point d'indexation (en 2006, indépendamment de l'indexation réelle);
- 0,25 point d'indexation (en 2007, indépendamment de l'indexation réelle);

Pour l'année 2008, le Conseil d'Etat s'engage à indexer pleinement les salaires au coût de la vie sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre de l'année écoulée (octobre 2006 - octobre 2007) (cf. art. 25 al. 1 LPers.).

Si l'inflation est inférieure à 0,25 point d'indexation, le montant réel de l'IPC sera octroyé.

b) Augmentations annuelles et autres augmentations

Les augmentations annuelles et autres augmentations seront de:

- 80% en 2005;
- 80% en 2006;
- 80% en 2007;
- 100% en 2008.

Ces pourcentages se réfèrent aux montants des augmentations annuelles tels que fixés par le Conseil d'Etat dans l'arrêté du 28 octobre 2002 fixant les augmentations annuelles pour le personnel de l'Etat de Vaud. Ils s'appliquent également aux magistrats et autres catégories de personnel soumis à des lois spéciales au sens de l'art. 2, 3e alinéa LPers.

c) Contribution de crise

Une contribution de crise est prélevée pour les années 2005, 2006 et 2007.

La contribution de crise est de 2%.

Elle touche toutes les personnes qui perçoivent un salaire de l'Etat.

La contribution de crise est prélevée sur le salaire des personnes concernées. Elle est calculée sur le salaire annuel soumis à l'AVS, dont est déduit un montant de CHF 60'000.- pour une activité à 100%.

Les indemnités liées à des inconvénients de service (fonctionnaire de police, agent pénitentiaire) ne sont pas soumises à la contribution de crise.

La contribution de crise ne s'applique pas au personnel auxiliaire et aux stagiaires.

Article 3: Salaire déterminant

La contribution de crise n'influence pas le calcul du salaire assuré à la caisse de pensions.

Les cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/LAA/AC) seront calculées sur la base du salaire annuel brut, diminué de la contribution de crise.

Article 4: Surcharge de travail

Le Conseil d'Etat suivra avec attention les situations qui présenteraient une surcharge de travail et qui seront portées à sa connaissance.

Les syndicats et associations faïtiers du personnel peuvent saisir le Conseil d'Etat (droit d'alerte) des situations de ce type dont ils ont connaissance.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat examinera des solutions visant à simplifier, alléger ou réorganiser la charge de travail des collaborateurs/trices.

Si cela est insuffisant, il utilisera le système souple qu'il a mis en place lui permettant de transférer les ressources financières vers des missions prioritaires.

Le Conseil d'Etat informera des mesures prises.

Les compétences des instances prévues par la LPers. sont réservées.

Article 5: Licenciements

Si le Conseil d'Etat devait être dans l'obligation de renoncer à des prestations impliquant la suppression d'un nombre important de postes dans un même secteur, il s'engage à:

- trouver des solutions de remplacements internes par le truchement des départs naturels (transferts, démissions, retraites, en privilégiant le remplacement de collaborateurs concernés plutôt que par l'engagement de nouveaux collaborateurs externes (mises au concours);
- mettre sur pied une antenne-emploi, dispositif consistant à aider les personnes concernées à retrouver rapidement un nouveau poste de travail. Si nécessaire, l'antenne-emploi offrira une requalification professionnelle (formation, recherche de placement dans le secteur parapublic subventionné ou dans le secteur privé);
- utiliser les dispositifs prévus dans la LPers. (indemnités et plans sociaux).

Les modalités de la LPers., art 63, sont réservées.

Article 6: Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

Le Conseil d'Etat conduira le dossier de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (mesures structurelles) jusqu'à son terme (travaux parlementaires), avec pour objectif que l'entier des mesures soit destiné à la pérennité de la Caisse et non à réaliser des économies pour le budget de l'Etat.

Le Conseil d'Etat fournira un calendrier des travaux. Les instances concernées (commission tripartite, Assemblée des délégués) disposeront d'une vision complète de la situation de la Caisse et auront accès aux documents actualisés.

Article 7: DECFO

Le Conseil d'Etat s'engage à maintenir le salaire nominal des collaborateurs de l'Etat en fonction dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique salariale résultant du projet DECFO.

Le Conseil d'Etat poursuivra le projet DECFO avec la ferme volonté de mettre en place une nouvelle politique salariale qui valorise, notamment, les fonctions qui n'ont pas été réévaluées depuis 1967 (par ex: instituteur, agent pénitentiaire, aide de police...).

Article 8: Service minimum

Le service minimum fera l'objet d'une négociation séparée entre le Conseil d'Etat et les associations et syndicats du personnel (cf. LPers. art. 52 al. 5 et RLPers. art. 134).

Article 9: Retenue pour les grèves des 28 septembre et 5 octobre 2004

La manière de procéder à la retenue des heures de grève fera l'objet d'une négociation spécifique entre la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et les syndicats et associations du personnel concernées.

Article 10: Entrée en vigueur

Sous réserve des compétences du Grand Conseil, la présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et prend fin le 31 décembre 2008.

Convention adoptée par l'Assemblée des délégués de la Fédération des sociétés de fonctionnaires le 28 octobre et par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2004

La convention est assortie d'une clause de sauvegarde en cas de modification significative et non équivoque de la situation financière du canton.



Made in Canton de Vaud



PHOTOS: ANNIKA GE
Plaquette de bois destinées à alimenter plusieurs centrales de chauffage, fruits, jus de pommes et légumes des écoles d'agriculture de Marcelin, à Morges et de Grange-Verney, à Moudon.

Services, enseignement ou santé constituent des prestations connues et évidentes assumées par l'Etat. Ce qui l'est moins, ce sont les productions matérielles – fruits, légumes, vins, sel, bois, fournitures scolaires,... – que ses services proposent à la vente, à des particuliers comme à des professionnels. Tour d'horizon.

Fudji kiku. Un nom qui donne à imaginer une petite chose délicate mais qui présente des formes plutôt rebondies. Peau rouge, chair blanche et légèrement rosée. «Elle est très sucrée, comme je les aime». Pierre Meylan, chef de culture des jardins et vergers de l'école d'agriculture de Marcelin, n'est pas un incondicional de la verte Granny Smith, trop acidulée à son goût.

Faire son marché à Marcelin

Le verger de Marcelin produit une vingtaine de variété de pommes, japonaises, françaises, allemandes, néo-zélandaise et suisses

bien sûr. Outre les pommes, poires, prunes, cerises, pêches, kiwis, une soixantaine de légumes sont cultivés à Marcelin. Autant de produits que Pierre Meylan vend à la coopérative de Perroy (fruits), à des grossistes ou à des particuliers qui viennent faire leur marché à Marcelin les vendredis matins. Ou par souscription, via *La Gazette*, à l'automne. «Et cela marche plutôt bien», affirme Pierre Meylan.

Ce dernier se fait fort de remettre au goût du jour, chaque année, une ou deux variétés de légumes tombés dans l'oubli, à l'instar du panais, du topinambour ou du salsifis.

D'autre part, en collaboration avec la Station cantonale d'arboriculture, aussi installée sur le site de Marcelin, et l'Union fruitière lémanique, il plante et étudie le comportement de nouvelles variétés d'arbres fruitiers sous nos latitudes. Aux dépens souvent des variétés régionales – «ah! la Rose de Berne, une petite pomme rouge à la chair blanche» – qui disparaissent de nos étals.

Jus de pommes et plantons

Si Marcelin presse et pasteurise son jus de pommes (45 000 litres par an) destiné à la consommation de l'école ainsi qu'à la vente, Paul-Henri Genton (**photo** ci-dessus), responsable des jardins de l'école d'agriculture de Grange-Verney, à Moudon, offre depuis deux ans la possibilité aux particuliers de venir faire presser leur jus de pommes, «une véritable tradition dans le canton» affirme-t-il. Tout comme la raisinée que s'apprête à cuire cet agriculteur dont les trois palettes de pommes attendent d'être pressées par Paul-Henri Genton. Sinon, Grange-Verney pro-

Législation vaudoise: la compil en 17 volumes

Nul n'est censé ignorer la Loi. Mais elle est si complexe et si rébarbative répond le citoyen, éffaré. Et ce n'est pas le Nouveau Recueil Systématique de la législation vaudoise (RSV), sorti début octobre, qui risque de le faire changer d'avis.

Gratuité des lois

A défaut d'être un outil de vulgarisation, le Nouveau Recueil élaboré par le Service de justice, intérieur et cultes (SJIC), dont la collection complète se décompose en 17 classeurs et autant de blocs, forme un outil performant et indispensable pour les professionnels. Si, conformément à la volonté du Conseil d'Etat, les lois (feuillettes) sont désormais fournies gratuitement par la

Chancellerie, le nouveau RSV, qui a nécessité un vaste effort de refonte, est proposé à la vente. Une façon de rémunérer la valeur ajoutée que représente le RSV: deux ans de travail qui ont abouti à une compilation qui sera réactualisée tous les quatre mois et dont le système de numérotation, innovateur, permet d'insérer ou de supprimer les actes sans chambouler la structure. Celui qui ne souhaite déboursier les quelque 800 francs que coûte la collection complète du RSV, peut toujours consulter sa version électronique, gratuite. – AG

RSV en ligne: www.rsv.vd.ch. Commande de la version papier du RSV: www.pcl.ch/rsv_info.htm. Se procurer des lois: Chancellerie, Château cantonal, Lausanne.

Ecoles et stations agricoles de Marcelin, Morges. Marché du vendredi matin, toute l'année. Fruits, légumes, miel, noix et jus de pommes. Tél.: 021 557 92 77.

Ecole et stations agricoles de Grange-Verney, Moudon. Vente au détail: de mai à juin: plantons de légumes et boutures pour platebandes et balcons; de septembre à octobre: pommes, poires, jus de pommes, miel. Possibilité de faire presser et pasteuriser son jus de pommes à partir de 100 kilos de fruits.

duit des légumes, surtout des tomates et des aubergines, écoulées à des grossistes tandis que des plantons de légumes et des boutures sont vendus au public au printemps.

10 000 hectares de forêts

Autre production de l'Etat: le bois. L'Office de la sylviculture est responsable de l'entretien des quelque 10 000 hectares de forêts cantonales, soit 10% des surfaces boisées vaudoises; les 60% et les 30% des surfaces restantes appartenant respectivement aux communes et à des privés. «Les forêts cantonales sont surtout des forêts d'altitude, éparpillées entre les hauts de Bex et La Vallée de Joux», explique Daniel Zimmermann, inspecteur cantonal des forêts, «dont nous écoulons la production à la coopérative *La Forestière* qui regroupe tous les proprié-

res forestiers du canton». Les chutes sont déchiquetées par une machine qui se déplace au gré des commandes, et transformés en plaquettes qui alimenteront les centrales de chauffage au bois. Donc inutile de tenter de s'y procurer des stères de bois pour alimenter votre cheminée cet hiver.

Annika Gil



L'Etat de Vaud possède 10 000 hectares de forêts essentiellement au-dessus de Bex et à la Vallée de Joux (photo: forêt du Risoux), soit 10% des surfaces boisées du canton. Leur production s'élève à 40 000 m³ de bois qui sont vendus à une coopérative qui regroupe les propriétaires de forêts. Le bois inutilisable est déchiqueté en plaquettes.



Mais encore et en bref

Le recensement des produits «griffés Etat de Vaud» aboutit à un assortiment assez bigarré. Au catalogue:

- les permis de conduire et de circulation, les autorisations spéciales types port d'armes ou autres permis de pêche.
- 30 000 tonnes de sel extraites chaque année par la société des Salines de Bex dont l'Etat est actionnaire majoritaire.
- des publications distribuées en librairie ou proposées à la vente par divers guichets de l'Etat. En tête de liste, l'UNIL qui contribue à l'édition d'ouvrages de recherche, mais, plus inattendu, produit aussi des cartes postales mettant en valeur l'architecture comme les paysages de Dorigny. Elle publie des actes, cahiers ou revues à l'instar d'*Etudes de Lettres*, auxquelles chacun peut s'abonner. Les publications des services de l'Etat sont généralement ponctuelles. Un exemple: le recueil *Sortir dans les forêts vaudoises* qui offre 51 propositions d'excursions didactiques.
- tables, fenêtres, agencements de cuisine, petites séries de pièces mécaniques, plantes et arbustes, sont produits par les ateliers du COFOP, Centre d'orientation et de formation professionnelle rattaché au DFJ et destiné à des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

Vin: les Hospices cantonaux se joignent à Marcelin

Comme chaque année, *La Gazette* insère un encart dans sa publication d'automne, afin de proposer aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration les produits du terroir qu'ils peuvent acquérir à prix préférentiel. Une nouveauté en 2004: les Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve se joignent au Domaine de Marcelin pour offrir leurs crus à des conditions avantageuses.

«L'Espace dégustation-vente du Domaine viticole de Marcelin est heureux d'accueillir en ses murs les crus des Hospices cantonaux, complétant ainsi sa déjà riche palette de produits par des articles de noble veine et de haute tenue, tout en permettant à leurs acheteurs d'en prendre livraison dans les meilleures conditions d'horaire et de proximité», explique Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture et régisseur des domaines de Marcelin.

Pour tous les goûts

Les amateurs de bons vins n'auront que l'embarras du choix! A Marcelin,

14 cépages différents couvrent 7,2 hectares: 41,5% de Chasselas, 36% de Pinot noir et Gamay, 13% de spécialités blanches et 9,5% de spécialités rouges prospèrent en terres argilo-calcaires, légèrement graveleuses en coteaux. «Ce sont des blancs structurés, à l'expression minérale et fruitée, de type mariage parfait entre terroir et finesse. Les rouges sont denses, soutenus par des tannins très gras, et évoquent les petits fruits des sous-bois», remarque Dominique Favre.



Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture et régisseur des domaines de Marcelin, présentant deux crus issus de vignobles de l'Etat.

Mais le «vigneron cantonal» – ainsi que le surnomment ceux qui connaissent ses talents – sait être poète pour d'autres crus. «Aux Hospices d'Aigle, les 3,5 hectares sont complantés uniquement d'un Chasselas empreint d'élégance, de générosité, de nerf et de senteurs florales puisées dans un terroir argilo-graveleux sur fond de calcaire», relève-t-il.

Les Hospices cantonaux de Villeneuve quant à eux comptent 5,4 hectares, dont 4 de Chasselas, 1 de Pinot noir et spécialités rouges, le solde étant dévolu aux spécialités blanches. Là encore, la parole au spécialiste: «Il s'agit de blancs fruités, vigoureux mais sans violence, aux arômes d'ardoise et de silex, qui conjuguent race, ampleur et profondeur. Les rouges, souples et solidement charpentés, allient le velouté à une délicate empreinte tannique. Les ceps sont implantés sur un sol assez graveleux sur sous-sols de calcaires très variés et de moraine glaciaire». De quoi mettre le vin à la bouche des plus récalcitrants!»

F.Ct.



Cahiers d'écoliers, cahiers de détenus

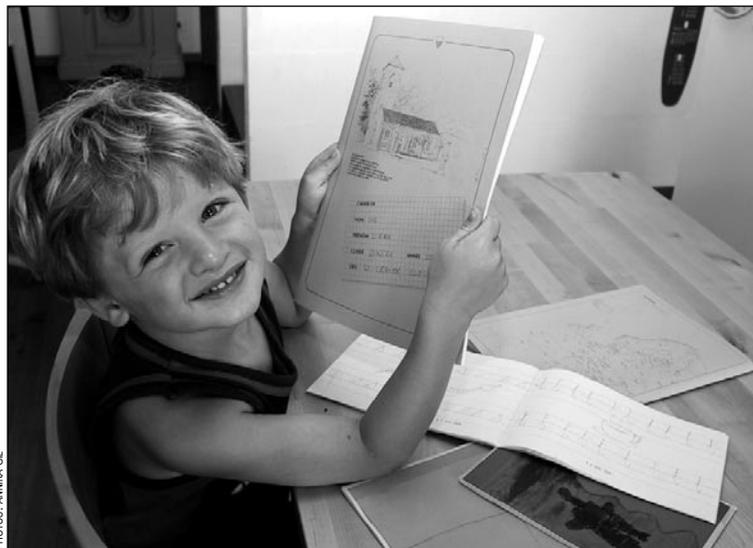
La loi suisse l'exige: les condamnés doivent travailler pendant leur détention. Activité souvent méconnue qui parfois prend un tour piquant: des détenus développent leur compétences professionnelles et participent ainsi, indirectement, à l'enseignement des écoliers vaudois en leur fournissant les cahiers scolaires.

«**I**ls sont fournis par le département, non?» Rares sont les enseignants qui connaissent la provenance des cahiers scolaires dont le nombre s'élève pourtant bon an mal an entre 800 000 et un million d'exemplaires. Les mieux informés, les imaginent sortir de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV). C'est presque juste puisqu'effectivement la CADEV se charge de les commander et les distribuer aux écoles à coup de centaines de palettes entre avril et août. Mais ce que la majorité d'entre nous ignore c'est de quel atelier ils naissent. La réponse tombe de la bouche d'Yves Croisier, responsable des achats à la CADEV: «Depuis 15 ans maintenant, ce sont les Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) qui fabriquent nos cahiers». Et une visite sur place de confirmer l'information: les EPO dispose de la

plus grosse imprimerie active en prison de Suisse. «La loi suisse oblige les détenus condamnés à travailler, ce qui n'est pas le cas partout ailleurs en Europe», explique Thierry Pidoux, intendant aux EPO jusqu'à fin août de cette année (en charge notamment de la cuisine et de la boulangerie) et responsable de cinq ateliers de production: imprimerie, cartonnage, brochage, reliure et typographie. Des ateliers qui non seulement produisent des articles variés mais qui aussi permettent aux détenus de garder un pied dans le monde professionnel ou de suivre une formation jusqu'au CFC, d'imprimeur, d'électricien, de peintre en bâtiment, de menuisier, de boulanger, etc...

Suivre les prix du marché

Afin de ne pas faire de la concurrence aux grossistes et fabricants de la place – il est vrai que le pécule que touchent les détenus pour leur



Lignés, quadrillés, de formats différents, les ateliers des établissements de la Plaine de l'Orbe fabriquent annuellement environ 1 million de cahiers et de blocs à destination des écoliers et enseignants vaudois.



Thierry Pidoux, intendant, en charge notamment de la valorisation des productions de cinq ateliers des EPO dont l'imprimerie, le cartonnage, le brochage, la reliure et la typographie. Ce dernier est peut-être le seul atelier de ce genre encore en fonction dans le canton, puisqu'il réalise des textes pour affiche notamment à l'aide de lettres en plomb. L'atelier de cartonnage fournit lui une quantité impressionnante d'emballages, de fourres et autres boîtes de rangement aux formes et aux destinations les plus variées: à gauche, une boîte destinée au transport de longs néons, à droite une table en carton pour meubler la cellule des détenus.

Les EPO en deux mots

Les établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) représentent un vaste complexe pénitentiaire que l'automobiliste devine depuis l'autoroute entre Yverdon et Vallorbe. Il pensera alors à Bochuz, le nom le plus connu de l'un des secteurs des EPO, le pénitencier qui abrite 130 prisonniers. Nichés au milieu de champs cultivés, les EPO disposent également d'un secteur ouvert, *La Colonie*, où une centaine de détenus, purgeant des courtes peines ou le solde d'une longue peine, travaillent dans des ateliers, l'agriculture et l'élevage. Les EPO pourraient presque vivre en autarcie: outre les céréales, *La Colonie* produit de la viande, des oeufs, du pain (vendu également à diverses institutions cantonales à l'instar du CHUV ou de l'hôpital de Cery ainsi qu'aux autres prisons du canton) ou du lait pour la consommation interne. Pour encadrer, surveiller, soigner et faire fonctionner les EPO, quelque 170 personnes sont nécessaires.





Dans les ateliers d'imprimerie et de brochage, une double équipe de 10 détenus environ travaillent huit mois par an à la confection des cahiers et autres articles de papeterie destinés aux écoles (photo ci-dessus: machine agrapant les cahiers à la chaîne). Reste à Yves Croisier (ci-contre), responsable des achats à la CADEV, de les réceptionner et d'organiser leur redistribution dans tous les établissements scolaires vaudois avant la rentrée d'août.



travail, quelques francs de l'heure, ne peut se comparer aux charges salariales des entreprises privées – les EPO cherchent toujours à pratiquer les prix du marché. Le pécule des prisonniers permet d'améliorer leur ordinaire, de brancher une télévision dans leur cellule, d'acheter des cigarettes ou d'autres articles d'épicerie. «La prison ce n'est jamais des vacances, bien au contraire, car la privation de liberté constitue l'un des stress majeurs que peut vivre un être humain. Et travailler demeure l'une des solutions les plus réalistes pour occuper les esprits, canaliser les frustrations et préparer une réinsertion».

Conditions de travail et productivité

La contrainte majeure de Thierry Pidoux demeure toutefois celle de la productivité: nombre de détenus ne disposent pas ou que partiellement d'une formation. Et la motivation n'est jamais celle d'un citoyen libre. Sans parler des jours «sans», lorsque les nouvelles de l'extérieur sont mauvaises et que le moral s'effondre. Une étincelle

pourrait alors tout faire dégénérer. Il vaut mieux alors suspendre le travail. Difficile dans ces conditions d'honorer des délais de production serrés.

Petites quantités, formats spéciaux: les atouts des EPO

Si le client principal de l'atelier d'imprimerie et de papeterie des EPO est la CADEV dont les commandes (15 types de cahiers en 4 formats différents et des blocs de feuilles volantes) occupent les détenus 8 mois par an, les 4 mois restants sont consacrés à des commandes émanant de particuliers, d'entreprises privées ou de services de l'Etat.

Vu les conditions de travail particulières régissant les ateliers, la direction des EPO cherche à développer une production de niche, qui ne fasse pas concurrence aux entreprises locales, qui peut se satisfaire de délais un peu plus longs et qui permet d'amener de la variété dans les tâches des détenus. Cela donne des affiches pour des sociétés locales annonçant des lotos, un giron ou un bal,

des cartes de visites de Services de l'Etat, des sous-main en forme de calendrier, des boîtes d'archivage aux formats spécifiques (la Justice ou les Archives cantonales et leur cortège de dossiers en sont friandes) ou des cartons d'emballage destinés à des usages bien précis tel ces grands portes-documents, bizarrement étroits, faits sur mesure, qui se glisseront dans un espace libre dans la cabine des nouveaux camions des sapeurs-pompiers de Lausanne.

«Nous pouvons nous permettre d'accepter des petites commandes et de les facturer raisonnablement du fait de la souplesse de notre main-d'œuvre», précise encore Thierry Pidoux, «car les détenus peuvent consacrer beaucoup de temps à effectuer des tâches manuelles aujourd'hui délaissées par le privé ou sous-traitée à l'étranger parce que pas assez rentables. A moins de faire payer le prix fort au client». Annika Gil

Un magasin pas comme les autres

Les EPO disposent d'une vingtaine d'ateliers répartis entre le pénitencier et *La Colonie*. Outre les ateliers cités ci-dessus, l'on y trouve notamment deux menuiseries (dont une présentée dans *La Gazette* 138 du 20 août 2003), une mancherie, une forge, une buanderie, une cuisine qui emploie 18 détenus et prépare quelque 500 repas deux fois par jour puisqu'elle fournit aussi la prison de *La Croisée*, une boulangerie, un garage pour l'entretien des machines agricoles, un atelier

d'électricité, de maçonnerie et de peinture (en fait des petites équipes chargées de la maintenance courante des EPO, soit une quarantaine de bâtiments) ainsi que des ateliers agricoles: culture, porcherie, étables, poulailler,... Si une partie de la volaille est vendue à des commerçants de la région, des particuliers peuvent aussi en acheter aux Pâquerets – un magasin sis à l'entrée des EPO et qui vend les productions artisanales de ses ateliers – en passant commande par téléphone (024 442 91 91).



Les Pâquerets, un magasin qui vend les productions artisanales des EPO: articles de menuiserie, de cuir ou de papeterie. Installé dans un petit chalet peu avant l'entrée de l'enceinte sécurisée, il est ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 11h et de 13h45 à 17h (vendredi à 16h).

Nouveau guichet cartographique sur le web

Le nouveau guichet cartographique de l'Etat de Vaud, GéoPlaNet (www.geoplanet.vd.ch) est en ligne. Il permet à chacun de découvrir, désormais sous un nouveau visage, le territoire du canton de Vaud. La nouvelle interface du site internet n'est cependant que la pointe de l'iceberg, puisque que l'application GéoPlaNet, déjà utilisée depuis quatre ans, a été entièrement migrée sur une nouvelle technologie Open Source (voir encadré).

Enfin, cette réalisation concrétise la collaboration des cantons de Neuchâtel, de Vaud et de la Ville de Lausanne pour la mise en œuvre d'un guichet cartographique standardisé. Au niveau de l'Etat de Vaud, elle est de plus le fruit d'un travail conjoint du Service de l'information sur le territoire et de l'Unité informatique du Département des infrastructures.

Le guichet cartographique du canton contribue au développement actuel de l'administration électronique (E-gouvernement), puisqu'il permet à tous les collaborateurs de l'Etat, de même qu'aux professionnels et au grand public, de visualiser des géodonnées sous forme de cartes interactives et d'obtenir des informations sur le territoire du canton. Cette application est accessible depuis son poste de travail dans un simple navigateur Internet ou depuis son domicile via une connexion Internet.

A quoi ça sert ?

Le fait de publier sur Internet des informations sur le territoire contribue à démocratiser leur utilisation et à faciliter certaines tâches de l'Etat, en rendant accessibles des informations utiles aux citoyens et aux professionnels, en supprimant la consultation des plans papier, des registres ou des dossiers divers, et en évitant des déplacements sur le terrain.



La page d'accueil de GéoPlaNet et un aperçu des possibilités d'affichage de géodonnées que permet l'application.

GéoPlaNet donne ainsi accès à plus de cinquante géodonnées (affectation du sol, propriété foncière, bâtiments, établissements scolaires, réserves naturelles cantonales et fédérales, sites pollués, zones de glissements de terrain, etc.). Ces données, mises à disposition par les services de l'administration cantonale vaudoise, sont utilisées pour élaborer des dossiers, produire des plans et des cartes, effectuer des analyses, dans des domaines aussi différents que l'aménagement du territoire,

la viticulture, les élections ou encore la planification scolaire. En matière de géodonnées, le Service de l'information sur le territoire (SIT) a un rôle de coordination: il centralise les données d'intérêt général afin de les rendre accessibles à tous les services et de faciliter leur diffusion.

Fonctionnement amélioré

Les raisons qui ont amené au renouvellement du site GeoPlaNet étaient notamment la nécessité de diminuer les coûts de maintenance et de faciliter la gestion. Mais cette migration a permis de rendre l'interface utilisateur nettement plus conviviale et d'élargir les fonctionnalités: impression au format PDF, mesures de distance et de surface, choix de la taille de la carte, lien direct sur le Géocatalogue de l'ASIT-VD (www.asit.vd.ch), etc...

Dans le nouveau guichet cartographique, les géodonnées sont désormais regroupées par thème afin d'orienter l'utilisateur directement vers le domaine qui l'intéresse. Le guichet permet de répondre à des questions aussi diverses que: où se trouve cette adresse, quel est le numéro de ce bâtiment, quelles sont les demandes de permis de construire dans cette commune, y a-t-il des contraintes en matière de protection des eaux souterraines à cet endroit, où se trouvent les terrains encore constructibles dans ce quartier, etc.

Vaud précurseur puis recycleur

La première version de GéoPlaNet date de mai 2000. A cette époque, le canton de Vaud était précurseur en matière de services cartographiques sur Internet et depuis, bon nombre d'autres cantons ont emboîté le pas avec leur propre application. Mais l'ancienne application devant être entièrement revue, le canton de Vaud – soucieux de s'épargner un nouveau développement – a choisi de reprendre une solution existante. Suite à une étude comparative, le choix s'est porté sur l'application du canton de Neuchâtel. Dès lors, un partenariat a été initié avec ce canton, ainsi qu'avec la Ville de Lausanne qui a fait le même choix. Le but étant, dorénavant, de faire évoluer ensemble l'application, d'harmoniser la représentation cartographique et de partager les coûts de développement dans un principe de mutualisation.

Marc Gilgen et Sandrine Durler

Pour toute question relative à GéoPlaNet, info.geoplanet@vd.ch

Pour toute question relative aux géodonnées, info.sitacv@vd.ch

GéoPlaNet, une application Open Source

GéoPlaNet est la première application Internet de l'Etat de Vaud entièrement basée sur une technologie Open Source. Elle tourne sur un serveur LINUX redhat, un serveur Web Apache, un moteur cartographique Mapserver et l'application CartoWeb pour l'accès aux géodonnées et la production de car-

tes. Cette dernière sera prochainement passée sous licence GPL.

L'utilisation de cette technologie nécessite des connaissances très pointues, qui ont été rapidement acquises, tant par l'exploitant Bedag que par les gestionnaires de l'application de l'UID et du SIT. La mise en place de cet environnement a

également demandé des adaptations des méthodes de travail, davantage compatibles avec la philosophie de travail Open Source. Une étroite collaboration entre l'exploitant et les deux services concernés du DINF a permis de démontrer ainsi la faisabilité de mise en place d'une application entièrement Open Source.

Réorganisation de l'informatique cantonale

Le Conseil d'Etat a pris acte des orientations stratégiques de l'informatique cantonale pour les années 2004 à 2008 proposées par la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI). Afin que l'informatique poursuive son développement comme levier de rationalisation et de modernisation pour l'Etat et pour tenir compte de la situation financière du Canton, le Gouvernement a décidé de réorganiser ce secteur clé de l'Etat. Dans ce but, il a désigné un comité de pilotage qui présentera d'ici au printemps 2005 une étude de variantes d'organisation.

Organisée depuis juin 1999 selon un modèle de type fédéral (direction transversale, unités départementales et divers offices), l'informatique cantonale se caractérise par une trop grande hétérogénéité des prestations et des infrastructures et par une utilisation non optimale des ressources. En outre, la réduction des budgets informatiques rend nécessaire une réorganisation de ce secteur clé de l'Etat: l'effet conjugué des diminutions de budget et des augmentations de périmètre absorbées provoque, pour 2005, une réduction réelle de 15% des ressources financières mises à disposition de l'informatique cantonale.

Orientations stratégiques

Se basant sur un état des lieux et une réflexion conduite par la DPSI et un groupe de travail interdépartemental, le Conseil d'Etat a pris acte des axes stratégiques qui doivent permettre à l'informatique de continuer d'être un levier de rationalisation et de modernisation pour l'Etat. Il s'agit notamment d'améliorer la planification et le pilotage stratégique des systèmes d'information, de mettre en œuvre un modèle économique cohérent et responsabilisant, de définir clairement les prestations et les standards, de favoriser l'utilisation de produits existants et la mutualisation des outils (collaborations intercantionales et logiciels «open source»), de sous-traiter toutes les prestations d'exploitation et de support technique. Ces orientations stratégiques répondent en large partie aux recommandations de l'audit spécialisé conduit récemment par le CCF.

Comité de pilotage

Le Conseil d'Etat a chargé le Département des infrastructures de procéder à une étude complémentaire sur les aspects organisationnels, afin de mesurer les forces et faiblesses de la structure actuelle, ainsi que les risques et coûts de différents modèles

3 questions à François Marthaler, président du COPIL

Comment les responsables et collaborateurs de l'informatique cantonale seront-ils associés au projet de réorganisation?

Le Conseil d'Etat a souhaité tout d'abord intégrer un représentant des unités informatiques départementales (UID) au plus haut niveau de la direction de ce projet, soit dans le comité de pilotage (COPIL).

En outre, des groupes de travail spécifiques (ressources humaines, organisation, conduite de projet, normes techniques, etc.) seront constitués pour documenter les différentes hypothèses formulées par le COPIL. Enfin, diverses entités seront amenées à valider par étape les principales orientations retenues (collège des secrétaires généraux, comité de validation informatique, collège des chefs d'UID, etc.). Globalement, tous les partenaires de l'informatique cantonale – pour être «mode», on dira les «stakeholders» – seront impliqués dans la démarche. Il est indispensable, en effet, que le rapport qui sera soumis au Conseil



plus haute valeur ajoutée (maîtrise d'ouvrage, schémas directeurs, veille technologique, etc...). Je considère pour ma part que cette démarche constitue une extraordinaire opportunité professionnelle pour celles et ceux qui pensent comme moi que l'informatique est un puissant levier de simplification des procédures et de modernisation de l'Etat.

d'Etat d'ici au 31 mars 2005 soit au bénéfice d'un solide consensus pour affronter les défis techniques et économiques de l'informatique cantonale.

Cette réorganisation entraînera-t-elle des suppressions de postes, des licenciements?

On ne peut pas l'exclure. Dans ce domaine comme dans bien d'autres. Mais je tiens à dire que le Conseil d'Etat ne se fixe aucune cible à cet égard. L'idée de base consiste plutôt à sous-traiter les activités à moindre valeur ajoutée (exploitation, helpdesk, maintenance) et à tirer un meilleur profit des compétences et activités à

L'utilisateur lambda de l'informatique cantonale doit-il s'attendre à des changements liés à la réorganisation?

Certainement pas! Au mieux peut-il s'attendre à une sécurisation et à une réduction des coûts imputables à son service. Au pire, il lui faudra découvrir de nouvelles applications «open source» et s'accoutumer à la présence d'un pingouin* sur son bureau (rires!).

Propos recueillis par Jacqueline Decurnex

*Le pingouin est l'emblème du système d'exploitation «open source» Linux.



d'organisation. La direction stratégique de ce projet est confiée à un comité de pilotage présidé par le conseiller d'Etat François Marthaler, et composé du chef de la DPSI et de cadres de l'Etat. Le périmètre du projet comprend toutes les ressources informatiques de l'Administration vaudoise, à l'exception des Hospices cantonaux, de l'Université de Lausanne, du secteur pédagogique et de l'ECA.

Le comité de pilotage aura pour mission de présenter au Conseil d'Etat, pour le 31 mars 2005, un rapport proposant un modèle organisationnel facilitant la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Des documents d'information sont disponibles, pour les collaborateurs de l'Etat, sur le site intranet (rubrique informatique).

JAD

Mobilité: des conseils et solutions concrètes proposés aux communes sur la toile

Pour aider les communes vaudoises qui le désirent à mettre en place des solutions en matière de mobilité sur leur territoire, le Service de la mobilité du Département des Infrastructures, en collaboration avec les cantons de Berne et d'Argovie, propose à chacune, grâce à internet, de s'inspirer des expériences réalisées ailleurs. Le lien «Cas pratiques» du site www.mobilservice.ch ouvre ainsi – pour peu qu'on remplisse le formulaire d'inscription gratuite qui est proposé à l'écran – sur un catalogue réunissant diverses solutions concrètes et facilement applicables. On y trouve notamment:

- Le «kit de mobilité» destiné à informer les nouveaux habitants de votre commune sur les offres en transports publics de la région.
- Le programme «Etre et rester mobile» pour aider les personnes âgées de votre commune à se sentir à l'aise, indépendantes et autonomes dans leurs déplacements
- La mise en place de «zones à vitesse limitée» afin de modérer la circulation dans les quartiers résidentiels ou le centre de votre commune.



Pour chacune des mesures proposées, un dossier est à disposition indiquant la manière de procéder, le coût d'investissement, les effets escomptés, le type de commune appropriée, le bilan tiré d'autres expériences, etc. Des compléments d'information peuvent encore être obtenus par courriel (info.sm@vd.ch), que ce soit pour l'utilisation même du site ou pour des précisions sur un thème choisi.

Adresse internet: www.mobilservice.ch

Infos pratiques en matière sociale

Le guide social a fait peau neuve sur Internet. La mine de renseignements qu'il offre gratuitement en matière de famille, travail, assurances sociales, divorce, dettes, succession et autres domaines de la vie courante s'enrichit et permet même de faire des comparaisons entre cantons romands. Des ressources, liens, adresses, textes de lois et informations pratiques peuvent être obtenus d'un clic sur plus de 100 thèmes différents, canton par canton. Une collaboration unique entre les cantons romands et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (Artias) est à l'origine de ce site. Alors que l'Artias gère les informations de niveau fédéral, des spécialistes, dans les cantons, rédigent, contrôlent et mettent à jour les informations jusqu'au niveau local. Le DSAS participe étroitement à ce travail. Initialement destiné aux professionnels du domaine social, le Guide social romand intéresse, renseigne et oriente désormais des publics très divers qui pourront profiter des récentes améliorations de l'ergonomie du site.

Adresse internet: www.guidesocial.ch

L'annuaire Prévention Vaud en ligne

Afin d'améliorer les sources d'information à disposition des habitants du canton, le Service de la santé publique a créé le site Internet *Prévention Vaud* contenant les coordonnées des institutions offrant des prestations dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Ce site est consultable sur <http://prevention.sanimedia.ch>.

Prévention Vaud recense plus de 120 adresses et coordonnées des princi-

pales institutions vaudoises ainsi que les adresses de sites Internet présentant des programmes de prévention et de promotion de la santé dans tous les domaines et pour tous les âges.

Vous avez une question sur la prévention des accidents chez les enfants? Vous souhaitez savoir comment identifier les facteurs de risques du diabète de type 2? Vous voulez en savoir plus sur une alimentation saine ou une activité physique appropriée à votre situation, sur la prévention ou l'aide aux victimes de la violence, sur la santé sexuelle et pro-créative, sur les dangers du tabac ou d'autres dépendances? Un simple clic et *Prévention Vaud* vous proposera par thème ou par public cible un choix d'institutions et de prestations qui peuvent vous aider. Ces institutions et les prestations proposées sont décrites de façon claire et succincte afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés pour sa santé.

Adresse internet: <http://prevention.sanimedia.ch>



Nouvelles adresses de boîtes aux lettres électroniques

Deux nouvelles boîtes aux lettres ont récemment été ajoutées à la liste des adresses de l'Etat de Vaud:

- info.sitacv@vd.ch: Système d'information du territoire de l'administration cantonale vaudoise (à ne pas confondre avec info.sit@vd.ch qui est l'adresse du Service de l'information sur le territoire (SIT) rattaché au Département des infrastructures).
- compta.sde@vd.ch: Comptabilité du Service de l'emploi



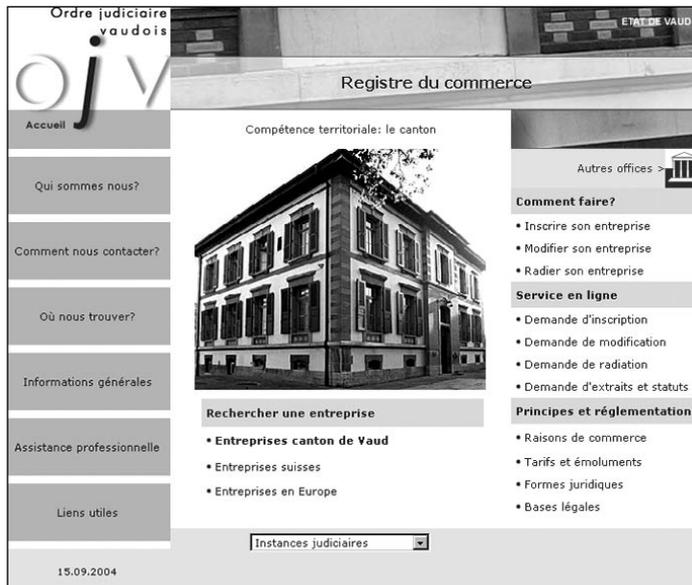
Ecoles professionnelles: portes ouvertes

L'Ecole technique et l'Ecole des métiers de Lausanne (ETML) ainsi que l'Ecole vaudoise supérieure d'informatique de gestion (ESVIG) organisent samedi 27 novembre leur journée portes ouvertes.

Portes ouvertes: samedi 27 novembre, de 9h à 17h. Rue Sébeillon 12, Lausanne. Tél.: 021 316 77 77.

Guichet virtuel, guichet traditionnel: quelle administration pour quel service?

Les sites de l'Etat de Vaud continuent à enregistrer une hausse de leur fréquentation. Reste aujourd'hui à les étoffer et à veiller à leur mise à jour régulière. Progressivement, ce seront les services qui en auront la responsabilité.



Guichet traditionnel et www.rc.vd.ch, le guichet virtuel du Registre du commerce, à Moudon. Le client a le choix. Soit il téléphone, se déplace et effectue ses démarches administratives au guichet soit, en quelques clics de souris, il se laisse guider, s'informe sur les procédures et les documents à réunir et remplit les formulaires électroniques mis à sa disposition sur le site.

Besoin de renouveler son permis de conduire ou envie de se mettre à son compte et donc d'inscrire son entreprise au Registre du commerce? Que faire? «Le public a de plus en plus le réflexe internet lorsqu'il s'agit de dénicher une information, voire d'imprimer des formulaires», remarque Marc Johannot, webmaster cantonal, «et la hausse constante et importante du taux de fréquentation des sites liés à l'Etat de Vaud le confirme (voir encadré)». Un réflexe qui n'est cependant pas toujours payé en retour puisque les citoyens ou les entreprises n'y trouvent pas forcément ce qu'ils cherchent ou que partiellement. Et finissent donc par se rabattre sur le téléphone ou sur une visite au guichet.

Clic, clic,... un permis de conduire

Ce qui n'est pas le cas par exemple du nouveau site refondu du Registre du commerce ou du Service des automobiles. Une information complète, une marche à suivre claire sur les documents à réunir et des formulaires en ligne permettent à l'internaute qui d'obtenir son permis de conduire format carte de crédit, qui d'inscrire, de modifier ou de radier son entreprise sans se déplacer à la Blécherette ou à Moudon, ni coup de fil à donner. «Bien sûr que la création d'un site performant et son suivi demandent un investissement en temps mais cet effort vaut la chandelle en regard du gain de temps qu'il dégage», précise André

Brice, préposé au Registre du commerce, «car désormais, mes collaborateurs peuvent consacrer plus de temps à d'autres tâches que de répondre au téléphone ou au guichet».

Un site, un suivi par son service

Mettre un maximum d'informations sur la toile, veiller à la mise à jour du site, penser client en organisant le site de façon fonctionnelle et simple, autant de clefs garantes d'un site utile et d'un service fiable et rapide. «Mais pour qu'un site vive, telle une plante de bureau, il faut s'en occuper sinon il dépérit» rappelle Marc Johannot. La Cellule web n'aura pas le temps, ni les ressources nécessaires pour mettre à jour l'ensemble des sites de l'Etat. Services et offices seront donc appelés à assurer la mise à jour régulière de leurs sites. «Les services sont d'ailleurs les mieux placés pour assurer une telle fonction, puisqu'au contraire de la Cellule web, ils connaissent parfaitement leurs besoins et ceux de leurs clients». Un suivi des sites qui devrait se faire sans trop de difficultés et qui devrait générer des économies puisque le collaborateur en charge de sa mise à jour ne devra pas être un professionnel ou être particulièrement féru d'informatique. Pour l'y aider, des outils simples permettant de gérer le contenu d'un site sont actuellement à l'étude et évalués dans plusieurs services. Ils seront déployés dès 2005 dans toute l'administration.

Annika Gil

Les sites qui marchent

Les 43 sites web de l'administration vaudoise (contre 36 en 2003) ont enregistré une progression du taux de fréquentation de l'ordre de 80% entre début 2003 et début 2004. Soit 36 millions de pages demandées contre 20 millions l'année précédente. Une progression qui se vérifie d'année en année et qui confirme l'intérêt croissant que manifestent les Vaudois à l'égard d'un service en ligne.

Un intérêt qui a fait réagir nombre de services qui se sont pourvus d'un site. Parmi eux, onze sites caracolent en tête des plus fréquentés et comptabilisent chacun un volume d'accès supérieur à un million de clics! Il s'agit dans l'ordre de: Offres d'emploi, Guichet cartographique GéoPlaNet, Impôts, VaudTax, StatistiquesVaud SCRIS, Registre du commerce, Emploi, Permis de construire CAMAC, Sécurité et environnement et Emploi. A noter que VaudTax réussit la plus belle percée des nouveaux sites puisqu'il se place d'emblée dans le peloton de tête.

Les statistiques relatives à la fréquentation des sites cantonaux sont publiées chaque trimestre sur le site intranet de l'Etat de Vaud (rubrique le web). – AG

Au travail avec maman et papa

«Osez tous les métiers»
ou la journée pendant
laquelle filles et garçons,
âgés entre dix et quinze
ans, sont invités à découvrir
l'univers professionnel de
leurs parents. Rendez-vous le
11 novembre.

Et voilà! Après quelques éditions de *Rodage*, la journée consacrée à la découverte du monde du travail d'un parent pour son enfant a trouvé son rythme, chaque deuxième jeudi de novembre, et s'est même déniché un p'tit nom: la *jom'04* – de la journée *Osez tous les métiers* – se déroulera le 11 novembre. A l'instar de l'édition 2003, les filles ne seront plus les seules protagonistes de cette journée qui visait, à l'origine, à leur faire découvrir des professions dites masculines en compagnie de leurs pères (ou oncle, cousin, voisin,...). Les petits gars sont eux aussi invités à la *jom'04* et conviés à faire équipe avec leurs mamans (ou tante, amie,...). Histoire d'apprécier des métiers qui leur sont souvent inconnus.

Après une dure journée de labeur, les participants pourront participer à une fête dans la soirée, à Lausanne (attention! places



Camille avec son père, Yves-Richard, directeur financier au DFJ, lors de la journée «Osez tous les métiers» 2002.

limitées), lors de laquelle se déroulera la remise des prix du concours. A la clef: des week-ends à Europa Park, aux Diablerets et la Vallée de Joux, des spectacles ou encore une croisière sur la galère *La Liberté*.

Comment participer à la «jom'04» et à son concours: journée ouverte aux filles et garçons de la 5^e à la 9^e année scolaire. Les élèves seront dispensés de cours ce jeudi 11 novembre en cas de participation et prendront automatiquement part au concours. Date d'inscription: remplir un formulaire à faire signer à l'un des parents jusqu'au 1^{er} novembre. Pour plus d'informations: www.egalite.vd.ch ou 021 316 61 24, Bureau de l'égalité du canton de Vaud.

L'Institut de Santé au Travail ouvre ses portes

Voici dix ans que naissait l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST). Un anniversaire qui se fête lors de deux journées portes ouvertes les 12 et 13 novembre. Au programme: des visites de l'IST ainsi que des stands d'exposition qui traiteront de thèmes en lien avec les dangers inhérents au monde du travail: tabagisme/asthme professionnel, amiante, toxicité et odeur, stress au travail, métiers et risques spécifiques. Documentaires filmés et jeux compléteront les visites. Une conférence-débat sur le thème *Le système de gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs est-il pertinent?* réunira plusieurs personnalités du monde académique, économique et politique vendredi en fin de journée.

IST, rue du Bugnon 19, Lausanne. Vendredi 12, dès 15h, et samedi 13 novembre de 10h à 15h. www.iurst.ch. Inscription au forum de vendredi 12, de 17h à 20h, au Palais de Rumine, jusqu'au 6 novembre: Jeanine.Dubosson-Barbey@hospvd.ch

Bavarder avec Dimitri

Avec la rentrée de la deuxième Avolée de la toute jeune et ambitieuse Haute école de théâtre de Suisse romande, (HETSR) la deuxième édition des *Rencontres de la Manufacture* retrouve ses rendez-vous dont voici les deux suivantes agendées jusqu'à la fin de l'année:

- Bavardages, avec la complicité de Philippe Morand, et avec celui qui, avec Grock, est aujourd'hui une figure emblématique du clown suisse, *Dimitri*. Lundi 22 novembre, à 20h.
- La comédienne *Lilo Baur* racontera son expérience au sein du *Théâtre de Complicité*, une compagnie des plus dynamiques et imaginatives qui a découvert, en tournant un peu partout dans le monde, un langage universel. Lundi 6 décembre, à 20h.

Ces rencontres, dont l'entrée est libre, se termineront par un échange avec le public.

La Manufacture, HETSR, rue du Grand-Pré 5, Lausanne. Tél.: 021 620 08 80.

Quels EMS pour demain? Débat et architecture

La population vaudoise vieillit et les Établissements médico-sociaux (EMS) avec elle. Afin de pallier à la hausse des besoins des années à venir et afin de mieux répondre aux attentes des personnes âgées et du corps médical, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) s'est engagé dans une vaste réflexion. Dans ce but, le DSAS soutient depuis deux ans, dans le cadre de la première étape (2003-2007) du programme d'investissements et de modernisation des EMS vaudois, l'organisation de douze concours d'architecture d'EMS. Les projets ont été soumis et les prix délivrés. L'occasion de les présenter lors d'une exposition et d'analyser les différentes typologies d'hébergements dits d'EMS.

Parallèlement, le rédacteur en chef de la revue d'architecture *Tracés*, Francesco Della Casa, animera un débat jeudi 25 novembre, à 19h, au F'ar, sur le thème: «12 concours d'architecture d'EMS: vers un nouv eau type d'habitats pour les personnes âgées dépendantes?».

Exposition des projets primés des douze concours, F'ar (Forum d'architecture), av. de Villamont 4, Lausanne. L'exposition «When I get older» sur le logement des personnes âgées, créée par le Forum d'architecture de Zürich, y sera également présentée. Lun.-vend.: 12h à 18h, jeudi: 12h à 21h; sam.-dim.: 12h à 17h. Du 29 octobre au 28 novembre.

Pudeurs / Impudeurs

Les 4^{es} Rencontres interdisciplinaires de l'Association Hapax se dérouleront du jeudi 4 au samedi 6 novembre. Le thème traité par la dizaine d'invités, des personnalités du monde scientifique et artistique à l'instar du graphiste Werner Jeker, de l'écrivain Michel Layaz, de la plasticienne Elodie Pong, de l'anthropologue Ilario Rossi ou du philologue et romancier Jean Claude Bologne, en sera: *pudeurs/impudeurs*.

La photographe et correspondante de guerre française, Christine Spengler, inaugurera ces Rencontres avec une conférence publique, jeudi 4 novembre à 20h. Conférences et débats publics se suivront, dès 9h, pendant les journées des 5 et 6 novembre tandis qu'une soirée finale clôturera l'événement samedi, dès 20h, à l'Ecole de Théâtre de Suisse romande, La Manufacture.

Pudeurs/Impudeurs. Du 4 au 6 novembre, aula des Cèdres, HEP, av. de Cour 33, Lausanne. Inscription et programme complet: www.elysee.ch.

La promotion de la santé à la télévision

La santé constitue le sujet d'une des rubriques de l'émission «C'est tous les jours dimanche», sur la TSR1, chaque dimanche à 11h. Le Service de la santé publique y participe.



L'équipe se retrouve régulièrement à Genève: de gauche à droite, Josefina Trebeljahr (Sanimédia) et Vlasta Mercier, Service de la santé publique, Peter Burri, Promotion Santé Suisse, Muriel Siki, journaliste et productrice, Alec Bocksberger, producteur, Andréa Sautereau, réalisatrice.

Ce n'est pas tous les jours qu'on s'intéresse d'aussi près à l'audimat de la Télévision suisse romande à l'Etat de Vaud! Au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), «C'est tous les jours dimanche», la nouvelle émission hebdomadaire présentée par Muriel Siki sur la TSR, est pourtant aussi regardée sous l'angle de son succès. Et pour cause! Le Service de la santé publique (SSP) – et notamment Sanimédia, cellule d'information en santé publique – a participé activement à la mise sur pied de cette émission et continue de l'alimenter chaque semaine en sujets pour sa rubrique «Santé».

Dimanche 3 octobre, la première du magazine télévisuel a réuni 60 000 téléspectateurs autour du petit écran. Un résultat à la hauteur des objectifs poursuivis par le SSP pour promouvoir la santé auprès de la population. Et une audience que peu d'autres médias seraient susceptibles d'égaliser.

Une longue démarche

C'est en février 2003 que le chef du DSAS Charles-Louis Rochat charge Sanimédia d'étudier la possibilité d'une collaboration avec la TSR. Suite à des démarches de plusieurs mois avec la maison de production Freeproductions et la TSR, et grâce aussi à la participation de Promotion Santé Suisse, fondation placée sous la surveillance du Conseil fédéral, la rubrique «Santé» de la nouvelle émission dominicale de la TSR a ainsi pris forme et trouvé une place entre les rubriques «Cuisine» et «Jardinage».

Des thèmes tels que l'activité physique chez les personnes sédentaires, l'environnement sonore, la santé et le travail, l'alimentation équilibrée, l'environnement sans fumée, la prévention des accidents domestiques ou l'effet des saisons sur la santé sont traités dans les reportages présentés au fil des semaines. Chaque reportage est suivi d'une discussion à laquelle prennent part, sur le plateau, plusieurs invités, experts, représentants d'association ou témoins.

Des principes et une ligne éditoriale

Le choix des sujets est validé scientifiquement par des collaborateurs du Service de la santé publique et de Promotion Santé Suisse. Ceux-ci siègent, aux côtés de journalistes de la TSR, au comité éditorial de l'émission et y proposent les messages ainsi qu'un choix d'intervenants et d'experts.

Des principes de base de la promotion de la santé guident le traitement des sujets: la mise en évidence de l'environnement de la personne et non seulement de son comportement individuel; la proposition de solutions accessibles et faciles à mettre en œuvre par le plus grand nombre de personnes quels que soient leur âge, sexe, nationalité, milieu culturel ou niveau socio-économique. Ces principes doivent être rigoureusement respectés pour atteindre l'objectif que poursuit le SSP à travers la nouvelle émission: la diffusion large d'une information pertinente permettant à chacun de faire des choix éclairés pour sa santé. – J.T.

Quatre questions à Charles-Louis Rochat

Qu'est-ce qui a motivé cette collaboration de l'Etat de Vaud avec la TSR sur une émission consacrée à la santé?

Dans le canton de Vaud, la responsabilité de l'Etat en matière d'information relative à la santé est aujourd'hui formalisée et la loi fixe un objectif général: garantir une information appropriée et suffisante à la population. Le média télévision en général et la TSR en particulier nous offre l'opportunité de toucher un large public. J'ai souhaité saisir cette opportunité en créant les conditions pour une collaboration fructueuse entre ces deux services publics.

Cette émission peut-elle contribuer à améliorer la santé des Vaudois?

Je pense qu'une grande partie des problèmes de santé liés au stress, à la sédentarité ou aux mauvaises habitudes alimentaires peut être efficacement combattue par des messages de promotion de la santé et de prévention s'ils sont formulés de manière attractive. La santé ne s'obtient pas seulement par les soins ou les médicaments, mais aussi grâce à une bonne information.

Les autres cantons participent-ils au projet?

Pas encore! Dans un premier temps, nous souhaitions tout mettre en œuvre pour donner le maximum de chance à l'aboutissement du projet, ce que nous avons réussi grâce, entre autres, à la participation de Promotion Santé Suisse dont je suis membre du Conseil de Fondation. Maintenant que l'émission est lancée, nous serions très heureux que d'autres cantons romands se joignent à nous.

Comment saurez-vous si ces émissions ont un véritable impact?

Un groupe d'experts indépendants va évaluer les émissions et la pertinence de la rubrique «Santé». Sur cette base, à la fin de l'année, le canton de Vaud et Promotion Santé Suisse prendront la décision quant à la suite de leur collaboration avec la TSR. Au vu de la qualité des premières émissions et du bon taux d'audience, je suis très confiant quant à la poursuite de cette aventure.

Imsand et Jeker à l'Elysée

Jean-Pascal Imsand, Werner Jeker, deux personnalités de la vie artistique lausannoise.

Le Musée de l'Elysée nous invite à folâtrer dans le sillage de «La Voie lactée» du premier, enfant terrible de la photographie suisse des années 90. Et à s'immiscer dans le dialogue noué par le deuxième entre photographie et texte.



«Cache-nez», vers 1990 © 2000 Fondation Jean-Pascal Imsand.



«Man Ray» pour la Schweizerische Stiftung für die Fotografie, ZH. Photographie: Man Ray. Graphisme: Werner Jeker, 1988.

Jean-Pascal Imsand. *La Voie lactée*. Werner Jeker. *Photographisme*. Musée de l'Elysée, Lausanne. **Visites guidées:** dimanches 21 novembre, 19 décembre et 23 janvier, à 15h et 16h, ainsi que samedis 27 novembre et 15 janvier, à 16h (exposition *La Voie lactée* uniquement). **Conférences:** «Retour sur la corbeille à papier» par Werner Jeker qui évoquera les aspects de sa méthode, dimanche 14 novembre et samedi 11 décembre, à 16h. «Souvenirs de l'Atelier de St-Prex» par Pietro Sarto, peintre et graveur, l'un des maîtres d'Imsand, samedi 11 décembre, à 18h30. Ouvert tous les jours, de 11h à 18h. Du 4 novembre au 30 janvier.

Ombreuse, elle déploie ses ailes au-dessus du lac Léman. Ce photomontage célèbre de Jean-Pascal Imsand qui montre la cathédrale de Lausanne surgir des brumes lémaniques, tel l'Aigle noir couronné de Barbara, est représentatif des premiers travaux, sombres et fantastiques, du jeune photographe lausannois, Jean-Pascal Imsand (1960-1994).

Une activité créatrice qui s'est déployée sur dix ans et qui s'est taillée une réputation dans les genres les plus variés: portraits (dont sa femme fut le modèle préféré), vues urbaines, reportages sociodocumentaires (ateliers pour handicapés, scènes de la drogue,...), photomontages. Tourmenté, romantique, rebelle et sensible, Jean-Pascal Imsand a marqué les années 90 de sa personnalité et de sa patte.

Affiches et œuvres d'art

Il n'est pas photographe mais dès la naissance de l'Elysée en 1985, le graphiste lausannois d'adoption, Werner Jeker, a étroitement collaboré avec le musée. Plus d'une centaine d'affiches sont nées de ce travail. Alchimie entre les qualités formelles d'une photographie et sobriété de la typographie permettent aux affiches de Werner Jeker de dépasser leur rôle d'outils de communication et de se glisser dans la peau de véritables petits bijoux, des œuvres d'art à part entière.

L'exposition, tel un laboratoire, présente un choix de projets d'affiches afin de mieux saisir comment l'artiste noue le dialogue entre la photographie et le texte au fil des travaux. Et l'exposition de se poursuivre aux alentours du musée, la place de toute affiche étant d'abord à l'extérieur.

Comm./AG

Expositions

Espace Arlaud, Lausanne. *Les Lacustres*. Le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire présente une exposition ludique (reconstitution d'une villa lacustre, maquettes, ateliers pour enfants, qui raconte 150 ans de fouilles sur 4 sites lacustres majeurs des lacs de Morat et de Neuchâtel. Merc.-vend.: 12h-18h, sam.-dim.: 11h à 17h. Jusqu'au 25 janvier 2005.

Espace des inventions, Vallée de la Jeunesse, Lausanne. *Quel air as-tu?* Création de l'Agora des sciences de Marseille qui sensibilise les visiteurs aux questions liées à l'air, à sa qualité ainsi qu'aux sources de sa pollution. Histoire de s'aérer les neurones et de stimuler les sens des plus petits (dès 7 ans). Ma-sam.: 14h-18h; dim. 10h-18h. Jusqu'au 19 décembre.

Musée de l'Abbatiale, Payerne. *Vol d'hirondelles et pelures d'oignons*. Consacrée aux dictons et à leur façon d'interpréter la météo ou l'avenir, l'exposition itinérante des musées cantonaux de zoologie et de botanique poursuit sa tournée du canton et s'arrête du 1^{er} octobre au 12 décembre à Payerne. Ma-dim.: 10h-12h et 14h-17h.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Tapisseries flamandes du XVI^e au XVIII^e siècles*, de la Fondation Toms Pauli. Une sélection des plus belles tapisseries flamandes, souvent inédites, de la célèbre collection du couple Toms, s'expose à Lausanne. **Visites guidées:** jeudis 18 novembre et 2 décembre, à 18h30. **Ateliers pour adultes:** samedi et dimanche 30 et 31 octobre, de 11h à 17h. **Conférence:** jeudi 18 novembre, à 19h30, à l'Aula de Rumine: «Aux quatre Vents. Unité et diversité de la tapisserie flamande dans la collection Toms». **Rencontres autour d'une œuvre:** dimanches 7 novembre et 12 décembre; à la découverte de trois thèmes: à 14h, *Persée*; à 15h, *Les Sept Arts Libéraux*; à 16h, *Le Triomphe des Dieux*. Jusqu'au 9 janvier 2005.

Conférence

«Succès et échecs d'un potier d'Aventicum», par l'archéologue Sandrine Bosse et le potier Pierre-Alain Capt. Samedi 13 nov., à 11h, 3^e étage du Musée romain d'Avenches. Apéritif offert. Entrée libre, collecte.

Musique

Chorale de la Pontaise, chœur d'hommes, sous la direction d'Olga Yerli-Gromova, qui interprétera des œuvres religieuses et populaires. Dimanche 14 novembre, auditoire César Roux, au CHUV, à 16h.